

# TARIFS

Nombre de manifestations incluses dans ce tarif forfaitaire	Niveau d'importance de la Musique		Tarif normal SACEM	Tarif annuel adhérent FFBA TTC	
	Nature de musique			Divers Sports	Spécial HIP-HOP
1	Non synchronisée		0,92	0,55 €	
	Synchronisée		4,08	2,45 €	1,00 €
jusqu'à 3	Non synchronisée		1,83	1,10 €	
	Synchronisée		4,75	2,85 €	1,20 €
jusqu'à 6	Non synchronisée		3,08	1,85 €	
	Synchronisée		6,00	3,60 €	1,50 €



## Suite SOUSCRIPTION

### Nous sollicitons l'adhésion au protocole centralisé

- ◆ Type d'activité couverte par le protocole: (Voir liste au dos) : \_\_\_\_\_
- ◆ Nombre de manifestations annuelles incluses : (1 ou 3 ou 6) : \_\_\_\_\_
- ◆ Nombre total d'élèves / licenciés / adhérents couverts par le protocole : \_\_\_\_\_

### COTISATIONS À RÉGLER (jusqu'au 31-08-2023)

#### - « Sportifs »

Nb élèves/licenciés Musique synchronisée : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €

Musique **non** synchronisée : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €

- « Hip-Hop » Nb élèves/licenciés : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(cachet, signature)

Ci-joint règlement, (ou saisir sur le site, c'est plus simple ... ) : [www.benevolat.org](http://www.benevolat.org)

- Prélèvement SEPA (joindre l'avis de prélèvement et/ou un IBAN) ou règlement par CB (sur site)
- Chèque bancaire à l'ordre de FFBA (Préciser au verso N° adhérent)



sacem

PROTOCOLE SPÉCIAL  
CENTRALISÉ FFBA-SACEM

# Forfait annuel Spécial sportifs

## « Tout compris »

Période du 1 septembre au 31 août de l'année suivante

Les associations déclarent et règlent au préalable les droits à la FFBA qui se charge du reversement à la SACEM suivant leurs activités sportives.

Depuis plusieurs années, la FFBA et la SACEM sont signataires d'un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...) de la gymnastique et le Hip-Hop dans les associations durant toute l'année.

Aujourd'hui une nouvelle étape est franchie avec une extension à l'ensemble du secteur sportif et avec une innovation que nous réclamons depuis 20 ans :

### Le forfait par licencié/adhérent incluant les manifestations occasionnelles

**Un exemple** : Un club de foot organise durant l'année, ses matchs où de la musique est utilisée à chaque but marqué, mais organise aussi durant l'année sportive **3 manifestations occasionnelles (1 repas dansant, 1 bal et 1 loto par exemple)**, il va souscrire auprès de la FFBA à l'accord FFBA-SACEM **tout inclus**, il va déclarer ses manifestations et régler ses droits au préalable sur le site ([www.benevolat.org](http://www.benevolat.org)). Il réglera, tout compris (avec les manifs.) pour 100 licenciés et pour l'année :

(1,10€ x 100) = **110 € !**

Pour un club de gymnastique (Musique synchronisée) **avec 1 manifestation incluse**, il payera pour 100 adhérents : 2,45 x 100 = **245 €** et ceci sans aucun minimum.



## PROTOCOLE SPÉCIAL

pour bénéficier de ces forfaits "tout compris" :

- Prix d'entrée =< 20 €
- Budget dépenses\* =< 3000 €
- Autre que le réveillon,



**Hors ces conditions**, les associations bénéficient néanmoins du nouveau protocole «Centralisé FFBA-SACEM» avec les forfaits payables d'avance (si dépenses =< à 5000 € et entrée =< 20€) et au pourcentage sur les recettes avec **réduction de 40%**.

**Cet accord permet aux associations adhérentes**

- d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la SACEM qu'elles jugeront bon d'utiliser à l'occasion des cours, matchs et manifestations occasionnelles.



- ◆ Un utilitaire de simulation est disponible sur le site internet :

[www.benevolat.org](http://www.benevolat.org)

\*Budget des dépenses: Seront pris en compte uniquement les dépenses artistiques (cachet et charges), les frais techniques (sono, éclairage, décors, locations d'instruments, chapiteaux, gradins), les frais de publicité et communication (affiches, tracts,...).



PS: Les tarifs comprennent SACEM et SPRE



## Nomenclature des SPORTS

Aérobic	Chasse	Judo	Skate
Aéro-Club	Colombophiles	Karaté	Ski
Alpinisme	Course /Footing	Karting	Sports de glisse
Archers/Tir arc	Cyclisme	Kayak	Squash
As Spo Enseignement	Danse	Kung-Fu	Tennis
As Sport Prof	Danse country	Lutte	Tennis de Table
Ass. Sports et Cultures	Div Arts martiaux	Moto	Tir
Athétisme	Divers et aut Sports	Moto Cross	Tir à l'arc
Automobile	Equitation	Natation	Trampoline
Aviron	Escrime	Nautique	Triathlon
Badminton	E-Sport	OMS-Off Munic	Twirling/majorettes
Ball trap	Football	Paint Ball/Air Soft	ULM
Basket	Footing	Parachutisme	Voile
Bateaux	Golf	Patin roulettes	Vol à Voile
Bi Cross	Gymnastique	Patinage	Volley-Ball
Billard	Haltérophilie	Pêche Pisciculture	Water Polo
Boules-Pétanque	Hand-Ball	Planeurs	Yacht
Bowling	HIP-HOP	Plongée	Yoga
Boxe	Hippique	Quilles	
Catch	Hockey	Rugby	= Synchronisée



## SOUSCRIPTION

protocole centralisé FFBA-SACEM 22-23

Adhérent Bénévolat Associatif : N° \_\_\_\_\_

FFBA Fédération Française du bénévolat et de la Vie Associative

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

**Représenté par: (Représentant légal)**

Nom/Prénom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

N°: \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Activité principale de votre association : \_\_\_\_\_

(Voir la liste des sports ci-dessus)